

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

An, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, . . . 10 » — 13 »
Trois mois, . . . 5 25 — 7 50.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois seront payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus.
1 — 45 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Jeudi, fête de l'Assomption, nos ateliers étant fermés, l'Écho saumurois ne paraîtra pas.

Chronique Politique.

Le Journal de Paris donne quelques détails sur la dernière entrevue du pape et du général Dumont :

Après l'entretien obligé sur la légion d'Aniibes et sur Garibaldi, le général aurait manifesté au pape le plaisir que la France et l'Empereur auraient à le voir venir visiter l'Exposition universelle. — « Nous sommes bien vieux et bien fatigué, a répondu le pape, pour faire le voyage de l'Exposition. » Puis il a parlé avec enjouement : « D'ailleurs, nous sommes déjà nous-mêmes ici assez exposés. » Et se tournant vers l'aide-de-camp du général Dumont : « N'est-ce pas, jeune homme, qu'il dit, que nous sommes assez exposés ? »

Nos correspondants nous disent, au surplus, ajoute le Journal de Paris, que le pape est résigné à tout ce qui pourrait arriver. Sa sérénité d'esprit est complète. « Ce Garibaldi, » dit-il au général Dumont d'un ton plutôt gai et bienveillant que triste et hostile, « ce Garibaldi nous donne bien de l'inquiétude. » Le général Dumont l'aurait aussitôt rassuré. Dans l'opinion du général, la légion d'Aniibes, ayant son moral raffermi, est très suffisante pour tenir tête avec succès à une agression garibaldienne.

Le gouvernement pontifical a nommé une

commission chargée de préparer les points principaux qui doivent être discutés dans le prochain concile. Font partie de cette commission les cardinaux Patrizi, Panbianco, Reischach, Caterini et Bzarri. En attendant, plusieurs théologiens ou canonistes sont occupés à étudier diverses questions de discipline ecclésiastique qui seront discutées dans ce concile.

Le Journal de Rome, du 8 août, dit que, dans la nuit du 4 août, 200 paysans, partis séparément de Velletri, se réunirent au lieu dit *Campetto*, dans le but de s'emparer des terrains de quelques propriétaires pour les cultiver à leur profit. Le gouvernement prit des mesures énergiques, par suite desquelles l'attroupement fut dispersé et le chef arrêté; mais l'attroupement s'étant reformé, la présence des troupes et l'arrestation de neuf des plus turbulents rétablirent l'ordre, faisant ainsi échouer les sinistres espérances de ceux qui avaient organisé cette tentative, peut-être en vue d'un but plus grave.

On écrit de Florence, le 10 août :

L'ordre du jour du sénat appelle la discussion de la loi sur la liquidation du patrimoine ecclésiastique.

M. Rattazzi dit qu'il ne répètera pas les arguments juridiques et politiques qui ont été produits par les défenseurs du projet. Il se bornera à parler de l'opération financière. Il dit que le gouvernement n'a jamais eu l'intention d'aliéner les rentes de la caisse ecclésiastique. Il démontre l'impossibilité d'une nouvelle émission de rente consolidée, vu la dé-

pression actuelle des cours. Il dit que le gouvernement émettra de nouveaux titres à l'intérieur.

Il croit que les Italiens ont les moyens suffisants pour faire l'acquisition de ces titres. Il affirme que les émissions seront faites graduellement, de manière à faciliter aux petits propriétaires l'acquisition des titres, et par petits lots, afin d'empêcher qu'une seule société puisse en faire l'acquisition. Il espère que la vente des biens ecclésiastiques donnera des prix assez élevés. M. Rattazzi termine en exprimant la ferme confiance que l'Italie pourra pourvoir seule à ses besoins financiers en s'emancipant de l'étranger.

La discussion générale est close.

La Gazette de l'Allemagne du Nord déclare que la nouvelle donnée par un journal de Paris, que la Prusse, avant de consentir à l'évacuation du Luxembourg, aurait demandé à la Hollande l'engagement de garder dans l'avenir une neutralité absolue, est une mystification.

Le bruit court que le roi va revenir directement à Berlin, en passant par Francfort et Cassel.

Le commandant du stationnaire autrichien à Candie, a reçu l'ordre de prendre à son bord les femmes et les enfants qui voudraient quitter l'île.

Des lettres d'Amérique nous apprennent que le général Grant est définitivement le candidat de l'Union américaine à la présidence des Etats Unis.

L'agitation électorale commence déjà à se

faire sentir; des comités sont organisés dans tous les districts de New-York, et des envoyés sont partis pour les principales villes des Etats-Unis. L'Union républicaine est dès aujourd'hui assurée de la victoire.

C'est elle qui fit triompher la candidature de Lincoln, et la popularité dont jouit le général Grant lui rend aujourd'hui la tâche facile.

Cette attitude du parti républicain est très-significative pour l'Europe, car le général Grant est partisan absolu de la doctrine de Monroë et de toutes ses conséquences.

On lit dans la Nouvelle Presse libre :

Nous recevons de bonne source la communication suivante au sujet de l'entrevue de Salzbourg.

« D'après les nouvelles reçues jusqu'ici, le départ de l'Empereur Napoléon et de l'Impératrice Eugénie est définitivement fixé au 17 août, et l'arrivée à Salzbourg aura probablement lieu le même jour ou au plus tard le 18 au matin. »

On lit dans le Bulletin du Moniteur :

Un télégramme de M. Dano, daté de Mexico, le 20 juillet, annonce qu'à moins d'incident imprévu, il sera en mesure de se mettre en route sous peu de jours.

On fait circuler dans le monde politique l'annonce de déclarations intéressantes qui seraient faites à l'occasion du 15 août par le Moniteur.

Les uns prétendent que ces communications toucheraient à nos relations avec les grandes

FABULETTON.

48

LES MAGICIENNES D'AUJOURD'HUI.

(Suite.)

On entendit grommeler Jacqueline, qui ne comprenait rien à ce caprice. Les pas s'éloignèrent, et le rayon disparut.

— Une robe bleu de ciel... dit la tante Hermance : c'est vrai... Et vous étiez assis près de moi; nous étions placés entre la cheminée et la console en bois doré. Vous m'avez comparée à une rose que je tenais à la main. Je ne sais pas comment vous êtes aujourd'hui, puisque nous nous distinguons à peine, mais il m'est impossible de vous voir autrement qu'avec de beaux cheveux bruns, une taille svelte.

— Et moi, s'écria le jeune vieillard, je vous vois brèche, rose, avec de petites boucles noires et une masse de cheveux, qui fatiguent votre peigne de corail.

La tante Hermance ne répondit pas; elle réfléchissait.

— Savez-vous ce que nous devrions faire? dit-elle au bout de quelques instants.

— Quoi donc?

— Ces ombres officieuses qui nous entourent, c'est l'illusion, c'est le printemps; cette malheureuse lampe que Jacqueline va rapporter ne sera qu'un soleil d'hiver, éclairant des effets de neige.

— Eh bien?

— Vous devriez partir avant la lampe. Moi, je resterais ici, dans mon petit village de Bleville; je serais toujours pour vous la jeune Hermance d'autrefois, avec la joue rose et les cheveux noirs. De mon côté, quand j'entendrais mon perroquet dire « Edgard! » je verrais aussitôt apparaître, dans ma pensée, un beau jeune homme, avec des cheveux bruns et une taille svelte. Ces deux charmants souvenirs que nous conservons l'un de l'autre, c'est notre dernière jeunesse... Pourquoi la faire envoler?

Ils réfléchirent pendant quelques moments; mais ils se dirent bien vite qu'en renouçant à se voir, il fallait renoncer aussi à prier ensemble pour Yolande et Faustin, le jour de leur mariage.

Il était cruel de se regarder tous les deux, mais il était si bon de s'aimer tous les quatre!

La tante Hermance sonna, et dit en soupirant :

— Allons, que la lumière se fasse et que Jacqueline apporte la lampe!

Jacqueline arriva, et posa sur la cheminée la lampe fatale... la vérité avait quitté son puits pour se blottir dans cette lampe.

Les deux vieillards se regardèrent... Hélas! hélas! hélas!... bien des rides furent éclairées, deux cheveux blancs apparurent. La tante Hermance et le jeune vieillard virent avec douleur ce que le temps fait des viâges et ils maudirent tout bas ce grand demolisseur. Une sombre tristesse, qu'ils cherchaient à se cacher mutuellement, passa sur leurs fronts; ils furent effrayés de voir ce que ces belles années, dont ils parlaient tout-à-l'heure, avaient laissé de ruines et de cendres...

Mais bientôt le sourire revint sur leurs lèvres, et ils se tendirent la main. Ils avaient vu, au milieu des cendres du passé, briller une dernière étincelle :

C'était l'amitié qui leur restait.

Le petit dîner à trois fut une fête de famille. Au grand désespoir de Jacqueline, Faustin ne songea pas à la féliciter de sa crème aux amandes; il oubliait les choses les plus intéressantes; il parlait d'Yolande, et bavardait comme un amoureux.

— Est-elle bien jolie? lui demanda la tante Hermance.

— Jolie comme les anges, dit Faustin, et comme votre portrait, ma tante.

La tante Hermance, qui était toujours un peu coquette, sourit à son neveu, puis, se retournant vers M. de Valleran, elle lui dit :

— Eh bien, Edgard, cette chère petite nièce sera mon second printemps.

Mais pendant qu'ils décidaient le jour de leur départ, il se passait de grands événements dans l'hôtel de M. de Valleran.

XXXIII. — LA CHAMBRE FERMÉE.

Yolande était restée seule, sous la garde de Mme Méluine Dumont.

L'hypocrite cousine, toujours officieuse, avait quitté son petit logis, pour venir s'installer près de la jeune fille, pendant tout le temps que M. de Valleran serait absent, et elle avait promis de veiller sur elle comme Mentor sur Télémaque.

Yolande se trouvait fort isolée dans ce grand hôtel; les domestiques couchaient aux étages supérieurs, Mme Dumont au second et la jeune fille se trouvait seule au premier, avec une femme de chambre, dont elle avait fait son garde-du-corps.

Un jour, la cameriste demanda à sa jeune ma-

puissances étrangères, d'autres pensent qu'il s'agirait de mesures intérieures. Nous croyons que ces derniers sont les mieux informés.

Nous savons, en effet, que M. Rouher, aussitôt après la session, a dirigé sa féconde activité, toute concentrée auparavant dans le cercle des travaux législatifs, sur les questions relatives au ministère des finances. De ces études, commencées à Paris et terminées à Carlsbad, doit sortir bientôt quelque-une de ces décisions qui marqueront le passage de M. Rouher dans l'administration des finances avec autant d'éclat que la réforme économique a illustré sa direction des affaires commerciales.

On nous assure que M. de Malaret ne retournera pas à Florence. Le rappel de M. de Malaret signifie donc retour de M. Nigra à Paris.

VOYAGE AU PÔLE NORD.

Depuis les voyages de Barentz, d'Hudson et de Baffin, vers le commencement du dix-septième siècle, de vains et nombreux efforts ont été tentés pour parvenir jusqu'au pôle Nord.

Dans la première moitié de notre siècle, ces efforts ont redoublé d'énergie, en consacrant les noms principaux des deux Ross, de Parry, Franklin, Austin, Penny, de Haven, Kennedy, Belcher, Kellet, Ommaney, Collinson, Mac Lure, Inglefield, Kane, Mac-Clintock, etc.

Le but spécial de la plupart de ces expéditions était de trouver un passage direct et commercial pour pénétrer de l'Atlantique dans le Pacifique, soit par le nord-ouest, soit par le nord-est.

A la suite de la douloureuse issue du voyage de Franklin, et au retour des expéditions envoyées à sa recherche pendant plus de dix ans on a paru abandonner tout nouveau projet.

En 1865, le capitaine de vaisseau Sherard Osborn, de la marine britannique, proposa une nouvelle tentative par le détroit de Smith, au nord du Groënland, en reprenant à peu près les traces de l'américain Elisha Kane.

Ce projet, accueilli dès le début par de chaleureuses sympathies, fut combattu par le docteur Auguste Petermann, géographe allemand, qui recommandait de préférence la route entre le Spitzberg et la Nouvelle Zemble, en revenant à la voie de Barentz.

Aujourd'hui, un hydrographe français, ancien élève de l'École polytechnique, M. Gustave Lambert, propose une direction entièrement nouvelle, par laquelle il n'a jamais été fait aucune tentative, en partant du détroit de Behring pour atteindre la Polymia, mer reconnue libre, et de là, le pôle Nord même.

Ce projet, fondé sur des observations pratiques recueillies par M. Lambert lui-même bien au-delà du détroit de Behring, étayé de

considérations théoriques remarquables, et dont tout semble garantir l'exactitude, a rallié les suffrages des hommes les plus compétents.

Un comité de patronage a été constitué pour faire appel à tous ceux de nos concitoyens qui s'intéressent aux progrès de la science, et qui seraient heureux de voir une pareille entreprise menée à bonne fin à l'honneur du pavillon national.

L'importance scientifique exceptionnelle de cette expédition, dont le succès inscrirait dans nos annales une date mémorable, puisqu'il s'agit de résoudre le plus grand problème géographique que notre siècle puisse se poser, nous fait espérer qu'en France on saura répondre à notre libéral appel.

On lit dans le *Moniteur* que M. le marquis de Chasseloup-Laubat, président de la Société de géographie et du comité de patronage de l'expédition du pôle Nord, a reçu une lettre du cabinet de l'Empereur qui lui annonce que Sa Majesté a disposé en faveur de cette entreprise d'une somme de 50,000 fr.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Nous avons annoncé que le Prince Impérial suivrait, pour son éducation, le système des fils Guizot, c'est-à-dire deviendrait, l'élève, chaque année, de celui de nos lycées qui se serait le mieux distingué par la bonne administration des études. Nous apprenons aujourd'hui que le Prince Impérial n'entrera jamais au lycée qu'à titre d'élève honoraire.

— Le général Dumont, de retour de Rome, a été reçu par l'Empereur.

— Le maréchal Niel a quitté Paris, se rendant au camp de Châlons. Le maréchal est accompagné du colonel Colson, chef de son cabinet.

— M. Duruy vient d'être promu au grade de grand-officier de la Légion d'Honneur.

— On assure qu'au mois d'avril l'armement et l'équipement militaires seront complétés par la livraison de 500,000 fusils Chassepot, et de 1,100,000 paires de chaussures.

— Le *Courrier des Vosges* donne les renseignements suivants sur une invention faite par M. Liès-Bodard, professeur à la Faculté des Sciences de Strasbourg :

« Un chimiste français, professeur à la Faculté de Strasbourg, un des enfants distingués de la Moselle, M. Liès-Bodard, vient de se livrer à Montevideo, sur la conservation des viandes, à d'intéressantes expériences qui ont obtenu un plein succès.

» Son procédé consiste en une simple pré-

paration d'un liquide dans lequel se met la viande, qu'on renferme ensuite dans une boîte de fer-blanc hermétiquement close.

» Devant une nombreuse assistance, l'inventeur a fait l'ouverture des boîtes, qu'il avait scellées vingt jours auparavant, en présence du général Florès et d'un grand nombre des principaux habitants de Montevideo. La viande a été trouvée dans un état parfait, avec les apparences et la saveur de la viande fraîche. Mangée bouillie, rôtie et en ragoût, elle ne présentait ni à la vue ni au goût aucun des caractères des conserves.

» Ainsi donc, écrit-on de Montevideo, le grand problème de la conservation des viandes, qui est aussi le problème de la vie à bon marché, se trouve résolu. Tous frais compris, ces viandes pourront être livrées en Europe à raison de 80 centimes le kilogramme. »

— CATASTROPHE A BORDEAUX. — Une catastrophe terrible est venue, le 9 août, jeter un voile de deuil et de tristesse sur la ville de Bordeaux. Un incendie, suivi de conséquences à jamais déplorables, s'est déclaré vers sept heures du soir dans la maison située à l'angle de la rue Sainte-Eulalie et du cours Napoléon.

Le rez-de-chaussée de cette maison était habité par M. Huart, lampiste, qui faisait sa spécialité de l'éclairage à l'huile de pétrole. La cave, solidement voûtée, lui servait d'entrepôt pour cette matière, si dangereuse quand elle est réunie en grande quantité.

Voici la cause de la catastrophe :

Un employé descendit dans la cave pleine de pétrole. Il s'occupait de transvaser l'huile, lorsque la lampe qui l'éclairait se renversa et communiqua le feu au liquide, qui se répandait en nappe enflammée sur le sol de la cave. Aveuglé, brûlant, éperdu, ce malheureux remonta et donna l'alarme.

Le bruit de l'incendie se répandit aussitôt, trois mille personnes environ accoururent; à ce moment, une ou plusieurs tonnes de pétrole éclatèrent, la panique devint générale. La foule se presse, veut fuir et ne parvient qu'à s'écraser, des débris de toutes sortes viennent frapper cette masse humaine, on n'entend que des cris de douleur.

Les chevaux attelés aux tonneaux qui arrivaient porter des secours se cabrent, se heurtent; ceux qui ne sont pas tombés à terre s'enfuient dans toutes les directions; les soldats ne peuvent même retenir leurs montures.

Pendant quelques minutes, ce fut un embarras, un chaos indescritibles. Une fois l'ordre rétabli nous avons eu sous les yeux un spectacle désolant : ça et là gisaient sans connaissance, ou se trouvaient en proie à d'atroces douleurs, une multitude de blessés souillés de sang, plus ou moins atteints par cette pluie de projectiles. En effet, la devanture du magasin était brisée en mille morceaux, et

tout ce que la boutique contenait fut lancé à plus de 100 mètres dans la rue.

On se rendit bientôt maître de l'incendie, c'était urgent, car de plus épouvantables malheurs étaient à craindre, des quantités considérables de schiste étant déposées au loin du lieu du sinistre.

On évalue à cent cinquante le nombre des personnes blessées légèrement par la foule qui fuyait.

Trente-deux blessés civils ont été transportés à l'hôpital Saint-André, trente-et-un soldats à l'hôpital militaire.

Je n'ai pas le chiffre exact des victimes transportées à l'Hôtel-Dieu; il est malheureusement à craindre qu'il ne soit considérable.

Les cours des hôpitaux offrent un spectacle navrant, chacun veut avoir des nouvelles de ses amis ou de ses parents.

Bordeaux est dans la consternation.

Une souscription est ouverte pour les victimes qui appartiennent toutes à la classe pauvre. Ceux-là sont toujours les premiers.

On fouille les caves, y trouvera-t-on des cadavres? C'est à craindre.

Sur le mur qui fait face à la maison incendiée, on lit une plaque respectée par l'explosion, qui porte en gros caractères ces mots :

HUILE DE PÉTROLE INEXPLOSIBLE.

Je n'aime pas faire intervenir l'autorité dans les affaires des citoyens; mais en présence d'un pareil malheur, qui peut se renouveler demain, ce soir peut-être, ne pourrait-on prescrire l'emploi de la lampe Davy qui est aux mineurs, à tous ceux qui vendent du pétrole. La vie des citoyens vaut bien une cigarette.

(*Courrier français*.)

— LES BRIGANDS DU MIDI. — Nous lisons dans le *Sémaphore*, de Marseille, du 9 :

« La bande qui exploite, en ce moment, les environs d'Aix, de Septèmes et du Pin, a déjà perdu quelques-uns de ses membres tombés, par un heureux hasard, entre les mains de la police.

» Les détails de l'arrestation de trois individus que l'on a vus, il y a trois jours, traverser la ville, ornés de menottes et escortés par des agents de la sécurité publique, sont extrêmement curieux. Nous les livrons à nos lecteurs tels qu'ils nous ont été rapportés.

» Il y a neuf jours, c'est-à-dire le 1^{er} août, deux individus, Victorio Pezere et Antonio Canaro, d'origine italienne comme leur nom l'indique, se présentèrent dans un hôtel de la rue Thubaneau et demandèrent une chambre, l'un d'eux était porteur d'un fusil à deux coups, ce qui parut singulier au maître de la maison, la chasse n'étant pas encore ouverte. Ils disparurent le lendemain vendredi, et ne vinrent pas coucher dans leur nouveau logement.

» Cependant le propriétaire de l'hôtel, »

tressé la permission de se lever le lendemain avec l'aurore, pour aller recevoir, à un embarcadère éloigné, son père qui arrivait du fond du Limousin. Mais comme il faisait encore froid et que la femme de chambre ne voulait pas que la piété filiale empêchât Yolande d'avoir du feu dans la cheminée, elle lui proposa d'entrer dans sa chambre dès le point du jour.

Or, Yolande avait à la fois la passion du sommeil et la crainte des voleurs. Toute brave qu'elle était, quand il fallait se dévouer, elle devenait poltronne quand elle en avait le loisir; elle ne voulut ni se réveiller dès l'aube, pour ouvrir à sa cameriste, ni renoncer à s'enfermer.

— Eh bien, dit la femme de chambre, ce sera moi qui enfermerai Mademoiselle. Je prendrai la clé; demain matin, j'entrerai sans bruit, et quand Mademoiselle se réveillera, elle sera tout étonnée de voir un beau feu flambant.

Yolande accepta. C'était là un terme moyen, d'autant plus admissible que la cameriste couchait dans une chambre voisine de la sienne, et pouvait, au premier appel, venir ouvrir la porte.

Yolande passa la soirée en tête à tête avec Mme Melusine. Faustin et M. de Valeran devaient reve-

nir le surlendemain, avec la tante Hermance; la jeune fille était toute rayonnante, et la joie la faisait bavarder, comme le soleil fait chanter les oiseaux. Elle causait de son mariage, qui devait avoir lieu dans huit jours; elle parlait de la mairie, de l'église, de Faustin, de Faustin, et encore de Faustin! Sa conversation était comme ces pages d'écriture où les enfants traient toujours le même mot, pour s'exercer la main. Si Mme Melusine n'avait pas été là, elle eût parlé de ce cher Faustin à sa comode et à son guéridon, plutôt que de ne pas prononcer ce nom cheri.

Tout ce charmant caquetage perçait le cœur de Mme Melusine, ce mariage était la ruine de toutes ses espérances, et, tout en travaillant à une pantoufle de tapisserie, elle se disait :

— Si cependant cette petite fille s'était noyée, personne ne me disputerait aujourd'hui ce splendide héritage.

Comme elle craignait de se trahir et de laisser voir la terrible impression que lui causait ce mariage, elle détourna la conversation; mais quand la pauvre Yolande ne parla plus de Faustin, elle se mit à bâiller si fort, que Mme Dumont lui dit :

— Ne vous gênez pas, chère petite; je suis ici

comme votre mère; mettez-vous au lit, sans façon. Moi, je vous demande la permission de rester encore une demi-heure, pour finir cette pantoufle de tapisserie, que je fais pour mon cousin.

Yolande ne demandait pas mieux que de se plonger dans son lit. Quand elle s'y fut blottie douillettement, comme Mme Melusine gardait le silence et travaillait sans relâche, elle prit un livre et se mit à lire.

— Ah! grand Dieu! chère enfant! dit tout à-coup Mme Melusine, qui releva un instant la tête, que vous êtes imprudente!

— Pourquoi donc cela?

— Rien n'est plus dangereux que de lire dans son lit; si vous allez vous endormir sans éteindre la bougie!... Si votre rideau de mousseline allait prendre feu!

— Cette bonne Mme Dumont, dit Yolande, elle a peur de tout pour moi!... Soyez tranquille; il n'y a pas le moindre danger.

Elle continua sa lecture; mais de temps en temps ses yeux se fermaient, puis, au moindre bruit, se rouvraient tout grands. Elle essayait de lire encore, puis s'assoupissait de nouveau.

— Allons, je vous laisse dormir, ma chère en-

fant, dit Mme Melusine en se levant et en prenant son bougeoir; je remonte dans ma chambre. Bonne nuit.

— Oh! je vous réponds qu'elle sera bonne, dit Yolande d'une voix étreinte par le sommeil, et les yeux à demi fermés.

Mme Melusine la quitta, traversa l'appartement, et arriva jusque sur le palier. La femme de chambre d'Yolande, qui, dans ce moment, était au rez-de-chaussée, dans le vestibule, et causait avec Prosper, leva la tête, et l'aperçut montant au second pour gagner sa chambre.

Mais Mme Melusine avait à peine monté quelques marches, qu'elle se souvint que sa tapisserie était restée chez Yolande; elle retourna sur ses pas pour la chercher.

La femme de chambre n'était pas encore revenue près de sa maîtresse, et la porte d'entrée du premier étage n'était pas encore fermée. Mme Melusine rentra sans que personne la vit, arriva jusqu'à la chambre d'Yolande, et ne réveilla qu'Arlet, qui était couché sur le tapis, au pied du lit; comme il vit une figure de connaissance, il ne put pas à propos de lui crier : « Halte-la! » quelque laide qu'elle fût.

trigué par les allures de ses deux locataires et par quelques indices suspects, profita de leur absence pour inspecter la chambre qu'ils occupaient. Cette visite amena la découverte d'une gibecière bourrée de plomb, de balles et de poudre. Les mystérieux étrangers rentrèrent le lendemain matin et repartirent en emportant la clef de leur appartement. On ne les revit plus jusqu'au dimanche où ils se présentèrent portant un autre costume que celui dont ils étaient ordinairement vêtus. Leur toilette achevée, ils sortirent de nouveau.

» Cependant le bruit de l'arrestation des diligences qui avait eu lieu dans la nuit, redoubla les soupçons de l'hôtelier qui monta de nouveau dans la chambre des deux étrangers; cette seconde visite ne fit que confirmer dans son esprit, par les découvertes qui furent faites, l'opinion que ces individus pourraient bien appartenir à la bande qui venait de se signaler par un coup de main si audacieux.

» Un revolver à six coups et dans les vêtements qu'ils avaient quittés dix ou douze charges pour cette arme, des balles coniques; dans la contre-poche d'un paletot, un sifflet en ivoire, un forgnon dans une gibecière et, dans un secrétaire, un second revolver, un vêtement de femme; tels étaient les objets et le petit arsenal qui s'offrirent au regard du visiteur. Celui-ci, interrompu dans son intéressante inspection par l'arrivée de ses hôtes, fit semblant, pour détourner leurs soupçons, de gourmander sur sa négligence une servante occupée à faire la chambre. Les arrivants, laissés seuls, s'occupèrent du soin de leur toilette et sortirent de nouveau.

» Cependant, le lundi matin, ayant lu un signalement qui se rapportait parfaitement à Antonio Canaro, le maître d'hôtel n'hésita plus; il donna ordre d'aller chercher la police et raconta à un agent principal ce qu'il avait vu.

» Cet agent revint en force le mardi matin et trouva les deux individus attablés, dans leur chambre, avec un troisième compagnon. On s'empara de leurs personnes et on les conduisit au commissariat central. Ces trois hommes avaient sur eux des poignards, des revolvers et des balles.

» Une souricière fut établie, et dans la nuit on entendit quelques coups de sifflets partant de la rue; il fut immédiatement répondu à ce signal, mais il paraît que ceux qui l'avaient fait entendre ne s'y méprirent point et qu'ils flairèrent la ruse, car on ne les entendit plus renouveler leur appel.

» Mercredi, se présentant à la rue Thubaneau un quatrième complice, lequel, ignorant ce qui s'était passé, vint demander Vittorio Pezere. On s'empara de lui et une descente opérée dans la chambre qu'il occupait, rue Neuve-des-Ports, amena la découverte de deux malles contenant des habillements de femmes, des fusils et d'autres armes.

» Malgré cette découverte compromettante, cet individu n'a pas fait d'aveu.

» On rapporte que deux autres individus ont été arrêtés aux environs d'Aix; ils paraissent appartenir à la même bande.

» Ce matin, M. Perrolin, procureur impérial d'Aix, M. Crépon, procureur impérial, et M. Giraud, juge d'instruction à Marseille, ont fait subir un interrogatoire aux accusés; on assure que l'un d'eux a fait des révélations.

» Nous devons ajouter, du reste, que M. Mouren, architecte à Marseille, a reconnu dans les objets déposés au parquet, sa montre et son pince-nez qui lui avaient été enlevés quelques heures avant l'arrestation des diligences, alors qu'il se rendait à Marseille, revenant avec son domestique de sa campagne située à Luynes.

» Disons encore qu'à certaines blessures que porte à la main l'un des détenus, on est porté à croire que la même bande s'était déjà signalée par des exploits de même nature dans le Var et les Alpes-Maritimes.

— Le journal anglais *Liverpool Mercury* fait le récit d'une scène qui s'est passée dernièrement à Liverpool dans une ménagerie où se trouvaient, entre autres animaux, plusieurs serpents à sonnettes enfermés dans une même cage.

« Le gardien de ces reptiles, tandis qu'il était occupé à nettoyer la cage, eut besoin d'en sortir pour vaquer à quelque autre travail, et négligea d'en fermer complètement la porte. A son retour il s'aperçut qu'un des plus gros serpents à sonnettes s'était échappé de la cage. En effet, le serpent bondissait en sifflant avec force et dressant la tête d'une manière menaçante. Le gardien s'empressa de fermer la cage, et il prévint les autres gardiens.

» Une panique s'empara d'eux, à l'exception du plus âgé, nommé Frank Godfrey, qui détermina quelques hommes à rester avec lui pour tâcher de ressaisir le reptile. Armés de pinces, de pelles, etc., ces gardiens ayant Godfrey à leur tête, allèrent droit au serpent, qui, jusque-là, était resté calme; mais les gardiens ayant lancé un sac sur lui pour le prendre, l'animal s'était dirigé vers le centre de la salle, sifflant d'une manière épouvantable.

» Il ne paraissait pas s'occuper du tout des autres animaux de la ménagerie renfermés dans divers compartiments; mais lorsqu'il arriva à celui où se trouvait placé le bonassus (sorte de buffle), pesant plus de deux tonnes, le serpent s'arrêta tout court, bondit sur le buffle; qu'il mordit au naseau gauche; puis, se glissant entre les barreaux de la grille du compartiment, il se dirigea vers un endroit où des grooms chargeaient de la paille sur une voiture, à laquelle était attelé un des plus beaux chevaux du propriétaire de la ménagerie. Le serpent s'élança sur le cheval et le mordit;

l'animal, blessé, se mit à ruer et à se cabrer si vivement, qu'il parvint à faire tomber le reptile, et, avant que le serpent eût pu se remettre, étourdi par cette chute violente, il était littéralement broyé sous les fers du cheval qui le piétinait.

» Quelques minutes après que ce beau cheval venait d'être mordu par ce reptile, on le vit trembler et frissonner; ses yeux sortaient de leurs orbites, et ses hennissements plaintifs faisaient mal à entendre. En vain des vétérinaires lui prodiguèrent des soins, au bout de peu d'instants, le pauvre cheval expirait dans une effrayante agonie. Au même moment le buffle qui avait été mordu le premier par le serpent était en proie à une telle furie, qu'il fallut barricader les portes de son compartiment. Bientôt on entendit une lourde chute; c'était ce magnifique animal qui venait de s'affaisser sur lui-même et qui expirait.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Jeudi dernier, un bien triste accident a eu lieu au village de Rabaté, commune de Montsoreau. Un jeune homme de 19 ans, le nommé Jean Bachet, a été broyé dans un moulin. Ce jeune garçon, paraît-il, avait voulu graisser l'engrainage, sans le mettre au repos. Sa main a été saisie, et il lui a été impossible d'échapper à la mort. Il n'a même pas eu le temps de pousser un cri. C'est un de ses camarades qui, étonné de voir le moulin arrêté, est monté, et a trouvé Bachet engagé dans la roue, le corps broyé et complètement inanimé.

La semaine qui vient de s'écouler a été fatale à plusieurs. Nous venons de rapporter la triste mort du jeune Bachet, de Montsoreau. Le lendemain, un autre accident compromettait les jours d'un de nos concitoyens, à la Touche, commune de Distré.

M. Sechet père se disposait à revenir à Saumur, et venait d'atteler sa voiture. On ne sait comment avant de monter il se trouva les pieds embarrassés dans les guides. L'animal partit tout-à-coup, M. Sechet fut renversé, et une des roues de la voiture lui passa sur le corps. M. Sechet a été aussitôt ramené à Saumur, et le médecin a constaté qu'il avait trois côtes brisées.

L'ouverture de la chasse est fixée au 17 de ce mois dans la première zone.

Il n'y a encore rien d'officiel quant à la seconde zone. On pense que l'ouverture aura lieu du 2 au 5 septembre. Cette dernière date est plus probable.

S. Exc. M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics vient d'ouvrir à M. le préfet d'Indre-et-Loire un crédit de un million vingt-six mille neuf cent soixante-qua-

tre francs, pour la réparation des dommages causés aux ouvrages de la Loire par la dernière inondation.

VILLE DE SAUMUR.

FÊTE DU 15 AOÛT.

Nous, Maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, commandeur de la Légion d'Honneur;

Considérant que la solennité du 15 août est une fête nationale;

Considérant, en outre, que cette solennité a été de tout temps la fête de la ville de Saumur;

Après nous être concerté avec les autorités militaires,

AVONS ARRÊTÉ LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

ART. 1^{er}. Le jour du 15 août, à 5 heures du matin, une salve de 21 coups de canon, tirée sur le quai Saint-Nicolas, annoncera la solennité du jour.

ART. 2. Un *Te Deum*, auquel seront conviées les autorités civiles et militaires, sera chanté, à une heure de l'après-midi, dans l'église Saint-Pierre.

ART. 3. Immédiatement après le *Te Deum*, une revue militaire sera passée sur le quai de Limoges.

ART. 4. Pendant toute la journée, des jeux de toutes sortes seront mis à la disposition du public et des danses auront lieu sur le quai de Limoges.

ART. 5. A 3 heures de l'après-midi, un mât de cocagne horizontal sera établi sur la Loire; des prix seront décernés aux vainqueurs. Les personnes qui voudront concourir pour ce divertissement, devront se faire inscrire la veille ou dans la matinée du 15 août, au bureau de M. le commissaire de police.

ART. 6. A 6 heures du soir, une seconde salve de 21 coups de canon sera de nouveau tirée sur le quai Saint-Nicolas.

ART. 7. Un feu d'artifice, à coups de feux variés, terminé par un bouquet, sera tiré à 8 heures du soir sur le quai de Limoges, en face de l'Hôtel-de-Ville.

Pendant le feu d'artifice, des morceaux d'harmonie seront exécutés, dans le square, par la musique de l'Ecole impériale de cavalerie.

ART. 8. Les habitants sont invités à décorer leurs maisons de drapeaux aux couleurs nationales, et à illuminer dans la soirée.

Les bâtiments et édifices publics seront aussi illuminés.

ART. 9. Le commissaire de police et les agents sous ses ordres sont chargés, en ce qui les concerne, de surveiller les présentes dispositions.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 3 juillet 1867.

Pour le Maire empêché,
CHEDEAU, adjoint.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODRET.

Dernières Nouvelles.

Vienne, 11 août. — La *Nouvelle Presse libre* publie un télégramme daté de Berlin, 10 août, portant que M. de Bismark, à la suite de son entrevue avec le roi de Prusse à Ems, aurait apporté le plan d'un rapprochement à opérer entre le Prusse et l'Autriche. La forme de ce rapprochement serait l'envoi à Vienne d'une dépêche sur les affaires du Sleswig septentrional. Dans cette dépêche, la Prusse reconnaîtrait à l'Autriche seule, parmi les puissances étrangères, le droit de traiter cette affaire avec la Prusse.

On écrit de Rome que le pape a l'intention d'inviter un grand nombre de souverains d'Europe à venir à Rome, à l'occasion du prochain concile, pendant lequel auraient lieu des fêtes solennelles destinées à faire le pendant de celles qui ont été données à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle.

Mme Melusine reprit son ouvrage et s'arrêta un instant, pour regarder la jeune fille endormie.

Rien n'est beau, rien n'est pur, comme un enfant qui dort, et Yolande était l'enfant de la veille; elle avait conservé toute la naïveté de la petite fille, en prenant les grâces de la femme. Sa tête charmante s'enfonçait molleusement dans le duvet de l'oreiller; ses beaux cheveux, trop épais pour son petit bonnet, le reposaient en arrière, et laissaient voir leurs bandeaux bionds; ses joues fraîches avaient l'air de deux feuilles de rose, qu'on venait de placer sur le linge blanc pour le parfumer. Elle souriait... à quoi?... A la vie, au bonheur, à l'espérance, à la jeunesse! Son sommeil était si confiant, si exempt de mauvais souvenirs, qu'il semblait raconter, par son calme, les bonnes actions de la journée. Il y avait dans ce sommeil quelque chose de si virginal, que l'on croyait voir planer sur le front de la jeune fille les deux ailes blanches de son ange gardien.

Il faut un regard pur pour voir les choses pures; voilà pourquoi Mme Melusine ne vit absolument rien de ce que nous venons de décrire.

Lodieuze cousine allait sortir de la chambre, lorsqu'elle remarqua que la bougie brûlait encore près

du lit.

— L'étourdie! pensa-t-elle, je le lui disais bien!... Si je n'étais pas revenue cependant, le feu aurait pu prendre au rideau!

Elle s'approcha dans l'intention de souffler la bougie; mais tout-à-coup elle s'arrêta... Un reflet de l'enfer brilla dans ses yeux louches: l'inspiration que le diable venait de lui envoyer était bien affreuse sans doute, car elle s'en épouvanta. Elle voulut chasser la hideuse pensée qui lui était venue, comme on chasse une chauve-souris qui vous effleure le front; mais la chauve-souris revenait toujours voltiger autour d'elle.

Voilà ce que s'était dit Mme Melusine:

— Si j'approchais ce rideau de la bougie, et si je remontais chez moi, en laissant faire la flamme... Le livre est encore sur le lit; on voit que le sommeil l'a fait tomber de sa main; il serait évident, pour tout le monde, qu'elle se serait endormie en lisant, et que le feu n'aurait pris que par sa fatale imprudence.

Elle savait que la femme de chambre était encore au rez-de-chaussée quelques minutes auparavant; d'ailleurs, en supposant qu'elle remontât, et se trouvât sur son passage, ne lui restait-il pas la ressource

de crier: Au feu! et de réclamer du secours pour se bien-aimée Yolande?

Cette horrible Mme Dumont, ou plutôt cette fée Melusine, moitié femme, moitié serpent, était là, devant l'adorable enfant. Elle avait laissé tomber son masque d'hypocrisie, et elle réunissait toutes les laideurs sur son visage: la laideur des traits, la laideur de l'âme. La pensée venimeuse brillait dans le regard louche, et la tête du serpent semblait se fondre avec la figure de la femme.

Elle hésitait cependant; une sueur froide glaçait son front, et ce qui avait la prétention d'être son cœur, battait à rompre sa poitrine.

D'ordinaire, elle arrivait au crime d'une manière plus oblique; cependant, comme il s'agissait de mettre le feu perfidement, hypocritement, en aidant un événement possible, cela rentrait dans ses habitudes. Elle se décida et avança la main vers le rideau.

Un mouvement d'Yolande la fit reculer; en se rejetant brusquement en arrière, elle dérangea une chaise qui fit du bruit et faillit tomber. Elle resta épouvantée, les yeux fixes sur la jeune fille.

ANNAÏS SEGALAS.

(La suite au prochain numéro.)

New-York, 1^{er} août. — Les nouvelles du Mexique confirment que les généraux Castillo et Vidaurri ont été fusillés.

Selon toutes les apparences, Juarez sera réélu, à une grande majorité.

Gomez et Canales, dans le Tamaulipas, inquiètent sérieusement le gouvernement de Juarez, qui a envoyé des troupes contre eux.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 10 août.

Texte : Inauguration à Auxerre de la statue du maréchal Davoust. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Martial Scandoc, nouvelle (suite). — Shakspeare. — Exposition universelle de 1867 : les Machines ; les Chaudières ; — l'Industrie minière et mé-

tallurgique : la Houille (suite) ; les Colonies françaises (suite). — Salon de 1867 (11^e article). — *Histoire légendaire des Francs et des Burgondes*, par M. E. Beauvois.

Gravures : Statue du maréchal Davoust, inaugurée à Auxerre. — Cherbourg : Arrivée de S. M. l'Impératrice à son retour de l'île de Wight. — Visite de LL. MM. le roi et la reine de Portugal au prince et à la princesse Napoléon, au Palais-Royal. — Arrivée du sultan à Vienne. — Exposition universelle : pavillon de l'ancienne maison Chevreux Aubertot ; — les coupeurs de bouchons ; — le Maroc et Tunis dans la Galerie du Matériel et des Arts libéraux. — Salon de 1867 : *Arriero du Pérou* ; — *La parade devant le Cirque*. — Un dangereux voisinage, dessin de K. Bodmer. — La sortie de Clichy. — Echecs. — Rébus.

Marché de Saumur du 10 Août.

Froment (l'h. 77 k.)	25 65	Paille de ratelier	40 35
2 ^e qualité (74 k.)	24 65	(hors barrière)	
Seigle	14 50	Paille de litière, id.	—
Orge	13 50	Foin, id.	52 60
Avoine (entrée)	13 50	Luzerne (les 750 k)	50 30
Fèves	—	Graine de lin (70 k.)	28 —
Pois blancs	23 —	— de trèfle (%k)	—
— rouges	21 —	— de luzerne	—
Cire jaune (50 kil)	220 —	— de colza 65 k	26 —
Huile de noix 50 k.	70 —	— de chenevis	24 —
— de chenevis	45 —	Amandes cassées	—
— de lin	50 —	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur, 1866.	1 ^{re} qualité 70 à 80
Id.	2 ^e id. 50 à 60
Ordin., env. de Saumur 1866.	1 ^{re} id. 38 à 45
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1866.	1 ^{re} id. 38 à 45
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1866.	1 ^{re} id. 36 à 40
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1866.	28 à 32

ROUGES (3).

Souzay et environs 1866.	1 ^{re} qualité	55 à 60
Champigny, 1866.	1 ^{re} qualité	70 à 80
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1866.	1 ^{re} qualité	55 à 65
Varrains, 1866.	1 ^{re} qualité	55 à 65
Bourgueil, 1866.	1 ^{re} qualité	55 à 65
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1866.	1 ^{re} id.	50 à 55
Chinon, 1866.	1 ^{re} id.	50 à 55
Id.	2 ^e id.	» à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

BOURSE DU 10 AOUT.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 69 0.
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 100 25

BOURSE DU 12 AOUT.

3 p. 0/0 hausse 45 cent. — Fermé à 69 85.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 100 25.

P. GODET, propriétaire-gérant

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

PURGE LÉGALE.

Suivant contrat passé devant M^e Touchaleaume et son collègue, notaires à Saumur, les premier et dix-huit juin mil huit cent soixante-sept.

Il appert :

Que M. René Hubert, propriétaire-cultivateur, et dame Marie Hubert, son épouse, demeurant ensemble commune de Chenouillet-les-Tuffeaux.

Ont vendu, avec toutes garanties solidaires.

A M. Charles Menard fils, propriétaire, demeurant à Angers, rue Montauban, qui a accepté :

1^o Environ quarante-quatre ares de bois-taillis, situés au Condreau, commune de Verrie, joignant au nord l'acquéreur, au couchant la route, au midi le sieur Hubert, vendeur, et les sieurs Saumur et Verneau, et au couchant l'acquéreur ;

2^o Environ trente-six ares de frêches, situés à Bouchaintre, même commune de Verrie, joignant au nord l'acquéreur, au levant un chemin, au midi les héritiers Hubert, et au couchant Gagneux.

Cette vente a été faite en outre aux conditions suivantes :

1^o L'acquéreur prendra les immeubles vendus dans leur état actuel, étant expliqué, relativement à la contenance, que l'acquéreur aura à compter d'aujourd'hui un délai d'un mois pour la faire vérifier, ainsi qu'il l'entendra, et que le prix ci-après fixé sera diminué ou augmenté selon qu'il y aura lieu d'après les bases ci-après posées, mais que ledit délai d'un mois expiré, les contenances sus-indiquées seront censées être les véritables ;

2^o L'acquéreur supportera toutes les servitudes passives desdits immeubles, sauf à lui à faire valoir celles actives qui peuvent leur profiter, le tout à ses risques et périls, de quelque nature que soient ces servitudes, et sans aucun recours contre les vendeurs ;

3^o Il paiera les impôts et contributions desdits immeubles, à compter du premier jour dernier.

En outre, cette vente est faite moyennant la somme de neuf cent quatre-vingts francs.

Le sieur Hubert, vendeur, a déclaré que les immeubles vendus lui appartiennent en propre, comme les ayant recueillis dans la succession de Louis Hubert, son père, décédé depuis longues années, et dont il était héritier pour un cinquième.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever lesdits immeubles, le sieur Menard, en sa qualité d'acquéreur, a fait déposer une copie collationnée du contrat de vente dont l'extrait précède au greffe du tribunal civil de Saumur, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé au greffe dudit tribunal, le vingt-neuf juillet mil huit cent

soixante-sept, enregistré ; et, par exploit de Binsse, huissier à Saumur, en date du douze août mil huit cent soixante-sept, enregistré, il a fait signifier et certifier ce dépôt à M. le procureur impérial, avec déclaration que, ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription n'étant pas connus, il ferait publier cette signification, conformément à l'article six cent quatre-vingt-seize du Code de Procédure civile.

Pour cette poursuite de purge, le sieur Ménard a constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué-soussigné, le douze août mil huit cent soixante-sept.

(434) Signé : CHEDEAU.

Etudes de M^e LABICHE, avoué, et LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 18 août 1867, à midi, En l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire,

D'UNE MAISON

Sise à Bagneux,

Au lieu dit la Pierre-Converte,

Avec écuries, magasins, hangar, vaste construction sous laquelle se trouve une série de fours servant à la fabrication des oignons brûlés et conserves ; puits, jardin, clos de vigne ; le tout se tenant et contenant environ 57 ares.

S'adresser : soit à M^e LAUMONIER, soit à M^e LABICHE, soit à M. KERNEIS, syndic de la faillite Benard. (419)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON, à Saumur, place du Chardonnet, n^o 6 ;

MAISON, rue du Puits-Triboillet, occupée par la Société du Fort ;

TERRAINS propres à bâtir, rue de Bordeaux.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (355)

A VENDRE

A LOUER

OU A ARRENTER

UNE

FABRIQUE DE POTERIE

Au Pont-Fouchard (Saumur).

Dépôt de porcelaines de Limoges, cristaux, porcelaines opaques, blanches et brunes, et tous les articles en ce genre.

Grandes facilités pour les paiements.

S'adresser à M. AUTRANT, fabricant de poteries, au Pont-Fouchard, près Saumur, ou à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (409)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange.

A VENDRE

UNE MAISON

AVEC JARDIN,

Rue des Saulais, n^o 10.

Etude du même notaire.

A VENDRE

DEUX MAISONS

SE JOIGNANT,

Situées rue Saint-Jean, n^o 48.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le vendredi 16 août 1867, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison où est déposé le sieur HARRIAU, rue de la Visitation, n^o 110, à la vente aux enchères d'objets mobiliers dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, conettes, linge, armoire, buffet, commode, tables, chaises, outils, batterie de cuisine, bois, planches et beaucoup d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

APRÈS FAILLITE.

Le lundi 19 août 1867, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez le sieur Eugène Benard, marchand de comestibles à Bagneux, près Saumur, à la vente publique aux enchères des marchandises, matériel et objets mobiliers dépendant de sa faillite, à la requête de M. Kerneis, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Ustensiles servant à la fabrication des oignons brûlés et des conserves alimentaires, chaudière avec manomètre, chaudières en cuivre rouge, cuillères, écumeurs, plateau en tôle, pelles, râteaux, mesures, lampes, cribles, râteaux, etc. Une bascule et ses poids, une voiture à quatre roues, un camion suspendu sur ressorts avec siège et rivelles, grande quantité de caisses montées et non montées, corbeilles, emballages neufs, sacs, ficelles, papier d'emballage, pointes.

Bureaux, dont un en noyer verni, presse à copier, tables et autres objets mobiliers, environ 1 000 bouteilles vides, barriques, quarts, etc.

Mardi, vente de la voiture et du camion.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LA VILLE DE PARIS.

On demande un apprenti pour le commerce. (425)

A CEDER

DE SUITE,

UNE MAISON DE MERCERIE,

Tapiserie, Modes, Ganterie, etc.,

A SAUMUR.

S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

UN PETIT LOGEMENT

Et UN JARDIN bien affrui, situés au Pont-Fouchard, commune de Bagneux.

S'adresser à M. AUDRAIN, propriétaire, qui l'habite. (436)

A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur,

Rue Haute-Saint-Pierre,

Cave, écurie, remise, cour et jardin.

Entrée en jouissance de suite.

UNE AUTRE MAISON

Rue du Portail-Louis,

Occupée par M. Dézy.

Entrée en jouissance à la Saint-Jean 1868.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE CHAMBRE, rue Saint-Nicolas, au dessus de chez M. Menard.

UNE PORTION DE MAISON, rez-de-chaussée, cave et grenier, rue du Pavillon.

UNE CAVE, rue de Fenel.

S'adresser à M. GIRARD-ROUSTEAUX, place de la Grise. (455)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, occupée par M^{me} Dupont, composée de salon, salle à manger, cuisine, écurie, remise, vestibule, caves et grands appartements au premier étage.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE BELLE MAISON

Avec VASTE JARDIN, bien affrui, Située à St-Lambert-des-levées.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un Garde particulier, marié, connaissant bien l'exploitation des bois.

S'adresser au bureau du journal.

SANTÉ EAU DE CYTHÈRE JEUNESSE

Elle vivifie le cuir chevelu, et, en moins de dix jours, ramène les cheveux à leur couleur naturelle, sans les teindre et sans tacher la peau ; d'un emploi facile, d'une innocuité parfaite. « Chacun peut chez soi et en secret réparer du temps l'irréparable outrage. »

10 fr. le Flacon.

L. HENRY et C^{ie}, 151, rue Montmartre, PARIS.

Saumur P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,